

Pour diffusion immédiate  
Le 8 novembre 2012

## **Modifications apportées au règlement de la *Loi sur la profession médicale* touchant les médecins étrangers.**

WHITEHORSE—Les médecins formés à l'étranger qui exercent actuellement au Yukon pourront prolonger leur séjour de deux ans.

Le premier ministre, Darrell Pasloski, et le ministre de la Santé et des Affaires sociales, Doug Graham, ont annoncé aujourd'hui que des modifications ont été apportées au règlement d'application de la *Loi sur la profession médicale* qui régit la durée du séjour au Yukon des diplômés de facultés de médecine reconnues à l'étranger et qui sont titulaires d'un permis d'exercice restreint.

« À compter de maintenant, nous prolongeons de deux ans la durée de la licence de ces médecins, qui passe ainsi de cinq à sept ans, et nous avons déjà annoncé que le Yukon était prêt à délivrer de nouvelles licences provisoires aux médecins étrangers dûment qualifiés qui aimeraient venir exercer leur profession ici », a expliqué M. Pasloski.

Grâce à ces modifications, nous pourrions réduire la pression que représentent le recrutement de médecins et leur maintien en poste au Yukon, ainsi que le départ imminent de deux médecins.

« La nouvelle licence, valide pour sept ans, rendra le Yukon plus attrayant à long terme, tout en permettant aux médecins étrangers déjà en poste de demeurer ici et de continuer à offrir leurs services à leurs patients », a déclaré M. Graham. « Notre rôle consiste à nous assurer que les services de santé assurés sont accessibles à tous, et pour ce faire, nous devons être en mesure de recruter des médecins et de les maintenir en poste. Il s'agit d'une priorité absolue, et nous devons prendre des mesures immédiates pour conserver les médecins qui sont déjà établis au Yukon et qui fournissent d'excellents soins de santé à leurs patients. »

Le programme de licences autorisant un exercice restreint joue un rôle important lorsqu'il faut pallier la pénurie flagrante de médecins dont souffre actuellement le Yukon. Ce programme permet aux médecins qualifiés formés à l'étranger de demeurer ici jusqu'à ce qu'ils soient prêts à subir les examens médicaux canadiens et soient dûment autorisés à exercer la médecine au Canada. Jusqu'à maintenant, leur permis d'exercice venait à échéance après cinq ans.

Ces modifications sont parmi les mesures prises par le gouvernement pour recruter des médecins et les conserver. L'entente qu'il a récemment signée avec l'Ordre des médecins du Yukon comprend plusieurs initiatives visant à appuyer les nouveaux médecins qui viennent s'établir au Yukon et à maintenir en poste ceux qui y sont déjà. En outre, on a annoncé la semaine dernière que des ressources seraient affectées spécialement au recrutement de médecins et à leur maintien en poste.

-30-

Renseignements :

Elaine Schiman  
Communications  
Conseil des ministres  
867-633-7961  
elaine.schiman@gov.yk.ca

Patricia Living  
Communications  
Santé et Affaires sociales  
867-667-3673  
patricia.living@gov.yk.ca

*Communiqué numéro 12-221*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.